

# LEDEVOIR



## ACTUALITÉS

En Pologne, les écologistes sur le qui-vive à Białowieża  
A 10

## 2

CADRE

## CULTURE

Manal Drissi tend l'oreille aux ados  
B 10

## Verdir les discours, mais pas les actions

L'utilisation des mots « verts » est en explosion à Ottawa et à Québec

ALEXIS RIOPEL  
ALEXANDRE SHIELDS  
LE DEVOIR

Les gouvernements à Ottawa et à Québec utilisent de plus en plus le vocabulaire de l'écologie et du développement durable. Plusieurs exemples illustrent cependant que ces belles paroles peuvent enjoliver la réalité ou détourner l'attention de décisions potentiellement dommageables pour l'environnement. Qu'on appelle le phénomène écoblanchiment, verdissement ou *greenwashing*, il semble être à l'œuvre dans les sphères politiques du pays.

Une analyse réalisée par *Le Devoir* des discours du trône prononcés à Ottawa dans la dernière décennie confirme que l'utilisation de mots-clés « verts » est en explosion. Toutefois, dans bien des cas, ce discours ne colle pas à la réalité. Au-delà des belles intentions, les actions du gouvernement fédéral ne sont pas toujours au rendez-vous.

Au début de la dernière décennie, la trentaine d'expressions choisies par *Le Devoir* étaient citées à seulement 7 (2011) ou 8 (2013) reprises par le gouvernement de Stephen Harper. À l'arrivée des libéraux de Justin Trudeau, en 2015, on comptait 12 expressions vertes dans le discours du trône. Ce nombre doublait en 2019 pour atteindre 25.

Dans la mouture 2020 du discours, on compte 36 occurrences d'expressions comme « zéro émission », « changements climatiques » ou « technologie propre ». En ajoutant la « résilience », dont la signification est plus élastique, on arrive à 49 occurrences d'expressions relevant du champ de l'écologie ou du développement durable.

VOIR PAGE A 6 : ÉCOBLANCHIMENT



PLANÈTE VERTE

## Un budget social pour relancer l'économie



« Notre pays ne peut pas prospérer si des centaines de milliers de Canadiens sont laissés pour compte », a déclaré la ministre fédérale de l'économie, Christia Freeland, en présentant son premier budget. SEAN KILPATRICK LA PRESSE CANADIENNE

BORIS PROULX  
CORRESPONDANT PARLEMENTAIRE  
À OTTAWA  
LE DEVOIR

Même s'il déçoit les partis d'opposition, le premier budget Freeland dévoilé lundi devrait obtenir assez d'appuis au Parlement pour éviter de voir son plan de relance économique après la COVID-19 de plus de 100 milliards de dollars être recyclé en plateforme électorale dès ce printemps.

« Si la COVID-19 nous a appris quelque chose, c'est que nous sommes tous dans le même bateau. Notre pays ne peut pas prospérer si des centaines de milliers de Canadiens sont laissés pour compte », a déclaré la ministre Freeland, lundi, mettant l'accent sur le caractère progressiste de son tout premier budget en tant que ministre des Finances.

Le document est aussi le premier budget à être déposé par le gouvernement

Trudeau en deux ans. Comptant plus de 800 pages et intitulé *Une relance axée sur les emplois*, le budget fédéral dresse le portrait de finances canadiennes qui récupèrent mieux que prévu après avoir été fortement ébranlées par la pandémie. Y est détaillé un lourd plan de 101,4 milliards de dollars, sur trois ans, destiné à donner un coup de pouce aux laissés pour compte de l'imminente reprise, et qui inclut un programme pan-canadien de garderies subventionnées dont l'application au Québec est incertaine. Aucun parti d'opposition n'a été enchanté par le plan proposé.

« Ce budget ne protège pas l'économie, il laisse tomber les Canadiens sans travail et les travailleurs dont le salaire a diminué à cause des confinements », s'est indigné le chef de l'opposition, Erin O'Toole, selon qui le budget s'apparente plus à une préparation

VOIR PAGE A 4 : OPPOSITION

## BUDGET FÉDÉRAL 2021

Au-delà de la relance, la chronique de Manon Cornellier  
A 2

Ottawa jette les bases de la croissance | A 2

700 millions de plus pour les arts et les festivals | A 4

## INDEX

Avis légaux.....B6  
Édito.....A8  
Grille TV.....B9  
Idées.....A9  
Météo.....B7  
Mots croisés.....B7  
Sports.....B7  
Sudoku.....B7

## III RÉFORME DE L'IVAC

### Donner un rein pour sauver sa mère et tout perdre

Une donneuse d'organe blessée durant l'opération ne sera toujours pas éligible à une compensation

ISABELLE PORTER  
À QUÉBEC  
LE DEVOIR

Électrocutée au cours d'un don d'organe destiné à sa mère, Renée Mongrain se bat depuis des années pour être indemnisée par le régime d'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC). Le projet de loi 84 avait récemment ravivé ses espoirs, jusqu'à ce que la porte se ferme, jeudi, en commission parlementaire.

C'est une travailleuse sociale qui a informé M<sup>me</sup> Mongrain, trois ans après l'opération qu'elle a subie pour donner un rein à sa mère, en 2004, que l'IVAC peut indemniser les personnes qui se blessent en tentant de sauver quelqu'un. Ce régime est défini par la Loi visant à favoriser le civisme de 1977.

« Quand ils ont cautérisé la plaie, il y avait une déficuosité sur la table d'opération. L'électricité s'est promenée dans mon corps et est ressortie par ma jambe », raconte la résidente de Weedon, en Estrie.

« Ça fait neuf fois que je paralyse du côté droit », dit-elle. Ce sont des « paralysies temporaires », mais « le médecin m'a dit que les prochaines fois peuvent être définitives », précise la dame de 55 ans.

S'ajoutent des problèmes de concentration, de la fibromyalgie, des douleurs au cou, des difficultés à marcher, et un cocktail de médicaments.

« Je ne fais rien. Je ne peux même pas faire de bénévolat », dit-elle. « Avant, j'avais un restaurant, je travaillais comme surveillante à la polyvalente. »

Comme si ce n'était pas assez, l'opération n'a pas permis de sauver sa mère qui est décédée deux mois plus tard à la suite de complications.

#### « Hors délais »

Quand la demande de Renée Mongrain a finalement été traitée à l'IVAC en 2007, on lui a dit qu'elle était « hors délai ». Mais étant donné que le nouveau projet de loi 84 promettait de rendre les délais moins rigides, tous les espoirs semblaient permis.

Le député de M<sup>me</sup> Mongrain, le député caquiste de Mégantic, François Jacques, l'a contactée en décembre et l'a vivement encouragée à présenter un mémoire durant les travaux. « Ils m'avaient dit que le projet de loi allait être déposé, donc que c'était bon signe. »

En entrevue sur les ondes de TVA, M<sup>me</sup> Mongrain disait finalement voir la lumière au bout du tunnel.

Comme l'avait suggéré son député, elle a transmis un mémoire à la commission parlementaire qui

VOIR PAGE A 7 : IVAC

